

## SEANCE DU 12 AVRIL 2016

**Date de convocation :** 2 avril 2016

**Date d'affichage :** 25 avril 2016

L'an deux mil seize le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaine, Martine Herman, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

**Absentes excusées :** Mmes Brigitte Langlois, Stéphanie Olivier.

**Absent :** M. Etienne Bonnel.

**Secrétaire de séance :** Mme Anita MANSON.

### **ANALYSE DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une analyse du budget communal effectué par un cabinet d'étude indépendant. Les conclusions sont les suivantes : à savoir que la commune maîtrise les charges de personnel, que les recettes sont constituées pour la part la plus importante de subventions et de dotations et que les recettes liées aux impôts arrivent en seconde position. La capacité d'autofinancement de la commune est en diminution du fait d'une évolution des dépenses d'investissement importante en 2015 et d'une baisse des dotations de l'Etat.

Cette étude relate un taux d'endettement de 36 € par habitant qui est inférieur de 93,96 % au taux d'endettement des communes de même importance que Cambernon.

Entre 2008 et 2014, la dette de la commune a diminué de 44,87 % alors qu'elle a augmenté 0,67% pour les communes similaires. La taxe d'habitation de notre commune est inférieure de 20,51% par rapport aux communes de taille similaire. Les impôts locaux sont inférieurs de 52,43 % à ceux des communes de taille identique.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les Comptes Administratifs de l'exercice 2015.

#### *A) Budget Communal*

Section Investissement :

Recettes réalisées	22 620,00 €		
Dépenses	148 870,54 €		
	= - 126 250,54 €	+ 3 262,21 € (excédent 2014)	= - 122 988,33 €

Soit un **déficit** de - 122 988,33 €

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	339 913,09 €		
Dépenses	265 015,16 €		
	= 74 897,93 €	+ 449 825,62 € (excédent 2014)	= 524 723,55 €

Soit un **excédent** de 524 723,55 €

#### *B) Budget du Service Assainissement*

Section Investissement :

Recettes réalisées	30 519,00 €		
Dépenses	288 028,94 €		
	= - 257 509,94 €	+ 121 810,90 € (excédent 2014)	= - 135 699,04 €

Soit un **excédent** de 121 810,90 €

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées 47 964,81 €  
Dépenses " 14 962,23 €  
= 33 002,58 € + 10 999,90 € (excédent 2014) = 44 002,48 €

Soit un **excédent de 44 002,48 €**

*C) Budget de la Caisse des Ecoles*

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées 0,00 €  
Dépenses " 0,00 €  
= 0,00 € + 3 219,03 € (excédent 2014) = 3 219,03 €

Soit un **excédent de 3 219,03 €**

*D) Budget du Centre Communal d'Action Sociale*

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées 0,00 €  
Dépenses " 162,00 €  
= - 162,00 € + - 28,30 € (déficit 2014) = - 190,30 €

Soit un **déficit de 190,30 €**

## **VOTE DES COMPTES DE GESTION**

Les Comptes de Gestion Caisse des Ecoles, C.C.A.S., Assainissement et Commune pour l'exercice 2015, dressés par Madame Lydie PERROT-LAMBERT, Trésorière de Coutances, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2015, décide d'affecter les résultats comme suit :

*A) Budget Communal*

Excédent de 524 723,55 €

Report à nouveau en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2016 de 401 735 €

Déficit de 122 988,33 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2016 de 122 989 €

*B) Budget du Service Assainissement*

Excédent de 44 002,48 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2016 de 44 002 €.

Déficit de 135 699,04 €

Report à nouveau en déficit 001 d'investissement au Budget Primitif 2016 de 121 810 €.

*C) Budget de la Caisse des Ecoles*

Excédent de 3 219,03 €

*D) Budget du Centre Communal d'Action Sociale*

Déficit de 190,30 €

Report à nouveau en déficit de fonctionnement au Budget Primitif 2016 de 190 €.

L'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2016**

Les Budgets Primitifs 2016 présentés par Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, se présentent de la façon suivante :

### Budget Communal

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 330 464 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 681 733 €

Le Budget Communal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Budget du Service Assainissement

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 148 260 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 29 872 €

Le Budget du Service Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 935 €

Le Budget du Centre Communal d'Action Sociale est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **FIXATION DES TAUX D IMPOSITION**

Pour l'exercice 2016, la Communauté du Bocage Coutançais ayant décidé d'augmenter les taux d'imposition, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réduire d'autant les taux communaux, soit de 6 %, afin que le résultat soit neutre pour les contribuables Cambernonais.

Les membres du Conseil Municipal, après débat, acceptent à l'unanimité cette proposition. Les taux votés sont de :

- taxe d'habitation : 8,60 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,15 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,54 %.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 MARS 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 17 mars 2016.

## **REPAS DES ANCIENS**

Lors du repas des anciens, des personnes extérieures à la commune ont souhaité y participer, de ce fait elles ont dû acquitter de la somme de 18 € par personne. Par conséquent, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge ces titres sous forme de dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

## **DEVIS MAISON DU BOURG**

Suite à des infiltrations importantes au niveau du pignon de la maison du Bourg, des devis ont été demandés auprès de deux entreprises.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis présenté par l'entreprise Richard LEPLEY de La Vendelée, consistant au bardage du pignon avec enlèvement de la cheminée pour un montant total de 4 941,00 € HT soit 5 435,10 € TTC.

## **DEVIS MUR DU CIMETIERE**

Le mur du cimetière étant dégradé, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à sa réfection. Deux devis ont été demandés. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient celui présenté par la SARL HELAINE Gregory de Courcy pour montant de 7 581,72 € HT, soit 8 339,89 € TTC, sous réserve d'une attribution de subvention.

Les membres du Conseil Municipal demande à monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention possibles.

### **TRAVAUX SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes débiteront le lundi 18 avril 2016.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la vitrification du parquet. Le montant du produit s'élève à 1 184,29 € TTC auquel il faudra ajouter le coût de location de la ponceuse. Ces travaux seront effectués par Hubert ALEXANDRE et Francis LEPRIVEY. De plus monsieur le Maire propose de procéder au nettoyage de la salle le vendredi 29 avril 2016.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

### **CHAUFFAGE DE L EGLISE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré le Père JAMELOT au sujet de la mise en place du chauffage électrique dans l'église. A l'issue de cet entretien, il a été précisé que la paroisse prendrait en charge les travaux de modification du compteur électrique ainsi que l'abonnement et la consommation à ce type de chauffage.

### **ROUTE DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de monsieur ADAM, responsable de l'Agence Technique Départementale précisant que les travaux de réfection de la Route Départementale n°57 seraient effectués dans les prochaines semaines.

### **COMMISSION D APPEL D OFFRES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier en recommandé de monsieur Christian LAISNEY demeurant L'Ambesnerie à Cambernon précisant qu'il se verrait dans l'obligation de mettre le litige devant la juridiction compétente pour faire valoir ses droits dans la situation où la commune procéderait à la rénovation du chemin de l'Ambesnerie sur sa partie privée.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions rendues par la commission d'Appel d'Offres au sujet de la réfection des chemins de la Clauserie, l'Ambesnerie et le Val qui s'est réunie le 8 avril 2016. Sept entreprises ont répondu, le devis présenté par l'entreprise COLAS étant le mieux disant, après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de conforter les conclusions de la commission, à savoir retenir l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 23 229,90 € HT soit 27 875,88 € TTC.

Enfin monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise SARL FATOUT de La Rondehaye pour effectuer le dérasement et le curage de ces chemins pour un montant de 1 255,50 € HT soit 1 506,60 € TTC.

### **STATION D'EPURATION DU BOURG**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les travaux effectués à la station du Bourg sont terminés.

## **OPAH**

Monsieur le Maire donne aux membres du Conseil Municipal les conclusions partielles de l'OPAH qui s'est déroulée sur le territoire, à savoir, en ce qui concerne la commune de Camberton, 26 contacts ont été pris auprès du CDHAT, 8 dossiers ont été présentés, 8 ont été acceptés.

## **8 MAI**

Monsieur le Maire entérine avec l'ensemble du Conseil Municipal l'organisation de la cérémonie du 8 mai, à savoir 9h30 rassemblement place de la mairie, 10h cérémonie religieuse en présence de la fanfare puis cérémonie aux monuments aux Morts et vin d'honneur à la salle des fêtes.

## **ORDURES MENAGERES**

La Communauté du Bocage Coutançais a décidé de mettre en place des sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères. Dès le mardi 3 mai, les habitants de la commune pourront venir chercher aux heures d'ouverture de la mairie des sacs transparents qui leur seront remis gratuitement. A compter du 20 juin prochain, seuls les sacs transparents seront collectés, les autres seront systématiquement refusés. Dans un premier temps, les containers existants seront conservés. Dans la situation où le tri ne serait pas effectués de manière correct, la communauté du Bocage Coutançais se verra dans l'obligation de procéder au ramassage des ordures ménagères par un système de porte à porte.

## **COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,....**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des dernières réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais, à savoir .

Il leur donne tout d'abord un état des lieux des travaux d'avancement de la future fusion des communautés de communes. Il leur précise enfin que pour le financement des futurs travaux du pôle de santé libéral et ambulatoire, le député TRAVERT a refusé de participer au titre de la réserve parlementaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la secrétaire de mairie est absente depuis le 6 avril. De ce fait, il propose de procéder à son remplacement par madame Valérie MARTIN, à hauteur de 20 heures par semaine à compter du 11 avril 2016 et ce pendant toute la durée de son absence. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal accepte cette proposition.

Suite à la demande du Conseil Municipal, monsieur Francis LEBEURY a pris des renseignements au sujet de la mise en place de distributeurs de savon dans la salle des fêtes et la salle de convivialité.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de procéder à l'achat de trois distributeurs pour un montant unitaire de 58,38 €. De plus, monsieur LEBEURY précise que le remplacement des ampoules des candelabres ne peut s'effectuer par un système Led. De ce fait, à l'unanimité des membres, le Conseil municipal décide de procéder à l'achat de 42 ampoules traditionnelles.

Les membres du Conseil Municipal décide de mettre en place un système de protection au niveau des fenêtres du presbytère et charge monsieur LEBEURY, adjoint aux travaux, de demander des devis.

Madame Martine HERMAN précise que la route de Montrocq est affaissée et que de l'eau stagne sur la route. Les membres du Conseil Municipal demande à monsieur David COLETTE, adjoint aux chemins, de contacter l'entreprise FATOUT afin d'effectuer un curage.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 10 mai 2016 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.